

**Dimanche 31 août 2025 -
Pasteure Isabelle Detavernier**

«Est-il permis ou non de soigner le jour du sabbat ? » (Luc 14 :3)

Méditation

🕊 Lectures bibliques (Olivier Laffineur)

🍷 Prov 8: 32-36: exhortations à la sagesse

🍷 Luc 14: 1-14: Jésus prend un repas chez un notable et en profite pour dispenser plusieurs enseignements

Vous l'aurez peut-être déjà appris, sinon vous l'apprenez aujourd'hui, le thème paroissial de l'année qui va s'ouvrir tout prochainement s'intitule « **A TABLE !** ».

Une année consacrée à la thématique de la nourriture, du repas, de la convivialité, une année dédiée à la découverte de ce qui se joue à l'occasion de ces moments passés à table : la rencontre, les échanges, les révélations et les retournements, les liens noués ou défaits, la richesse mémorielle des repas fondateurs et l'anticipation du festin du Royaume... Beaucoup de merveilles au programme.

Et en guise « d'apéritif » à ce programme de l'année, le texte de l'Ev de Luc de ce jour nous propose de rejoindre Jésus qui s'attable chez un pharisien ... dont la digestion ne va pas de révéler si facile et agréable que cela.

Nous serons en leur compagnie aujourd'hui et aussi dimanche prochain ...

En cette année « C » du lectionnaire (la liste des lectures proposées à notre méditation) nous sommes particulièrement gâtés, car l'évangéliste Luc affectionne justement les repas ... il nous en raconte une dizaine, bien plus que dans les autres évangiles, et il s'y passe évidemment à chaque fois « quelque chose ».

Dans la péricope d'aujourd'hui, Luc dit que Jésus était venu pour un repas, littérale-ment « manger du pain » ... ils sont donc sensés devenir « Co-pains » ..

Voyons ce qu'il en advient en vérité ...

L'ambiance est un peu « spéciale », le climat semble tendu et la mise en scène savamment orchestrée ... les docteurs de la Loi et les Pharisiens présents dans la maison du notable observent Jésus - l'épient même (le verbe grec est très précis), car Jésus se retrouve finalement placé juste en face d'un malade, hydropique (quelqu'un qui souffrait d'œdèmes probablement).

Cette maladie était vue comme la conséquence d'un péché.

Cet homme était donc mal considéré.

Etonnamment, alors que ces personnes se retrouvent pour un repas, il n'y a pas beaucoup de paroles échangées, pas de dialogue ... généralement, on profitait de ces occasions de commensalité également pour se « nourrir » de la sagesse, des connaissances de l'hôte, qu'il soit un étranger de passage ou une personne respectée.

Or ici, pas de dialogue ... juste une mise en scène qui semble vouloir piéger Jésus.

- **« EMPROSTHEN AUTOU »**

L'homme malade est placé juste DEVANT JESUS - « EMPROSTHEN AUTOU » : face à lui, De manière à ce que Jésus ne puisse pas le manquer : il y a une proximité, un contact ; une relation s'établit, un échange visuel entre Jésus et le malade ; ce qui implique que Jésus aura à se décider et à agir¹ ... Jésus est donc contraint par ses hôtes de se positionner un jour de sabbat... **et par conséquent d'induire une réflexion sur le sens profond du sabbat et de ses implications spirituelles, relationnelles, humaines !**

- **Le Sabbat et le soin**

Pour la Bible et la pensée juive, le sabbat n'est pas un jour « où on ne fait rien » !!

En Gen 2 :2, il est écrit que Dieu achève sa création, qu'il bénit, qu'il sanctifie cette création, et entre dans le repos en contemplant son œuvre.

Pour les exégètes juifs, le sabbat est ce jour où l'humain crée des œuvres à l'image de celles de Dieu, un jour d'activité religieuse, de rencontres familiales et amicales, d'entretiens spirituels.

Mais concrètement, quelles activités relèvent de ces catégories (activité religieuse, rencontres familiales, amicales, entretiens spirituels) et sont donc autorisées ce jour-là, et quelles actions sont à postposer jusqu'au lendemain ?

Ici, Jésus formule la question très directement : « **Est-il permis ou non de SOIGNER le jour du sabbat ?** »

Littéralement, dans le texte grec, il est bien question du SOIN, de SOIGNER (« Therapeuein»), et non de GUERIR comme le mentionnent beaucoup de traductions.

C'est donc une question cruciale relative au SOIN : si l'on considère le soin comme une activité PROFANE, alors elle est interdite le jour du sabbat, MAIS, si on considère le soin comme une activité SPIRITUELLE, comme une FORME D'OBÉISSANCE ET DE RESSEMBLANCE À L'ACTION CRÉATRICE DE DIEU, alors elle a toute sa légitimité et sa place le jour du sabbat !

Si l'on considère le SOIN comme une **façon de permettre à l'autre de trouver le calme, le repos et ainsi soigner sa propre relation à l'autre et à Dieu**, alors notre propre geste s'inscrit dans la ressemblance à Dieu, il est participation à l'action créatrice de Dieu, qui est une affaire spirituelle !

Vu et considéré de cette manière, le SOIN est un acte spirituel ...

Je pense à toutes celles et ceux parmi nous, et ailleurs, qui sont engagés dans les soins aux personnes, dans le confort et le bien-être des souffrants : **votre « travail », votre engagement bénévole, est un acte spirituel qui prolonge l'action créatrice de Dieu.**

Alors OUI, ce geste du soin est permis le jour du sabbat ... et même requis !

Le geste de Jésus sera sa réponse à sa propre question à laquelle ses adversaires n'ont pas répondu.

En restant muets, en refusant de répondre à la question sur le soin à apporter, les pharisiens finalement se positionnent sur le statut du 4^e commandement de Moïse (le sabbat) et enfreignent les commandements tels que Jésus les a énoncés : « **Tu aimeras le Seigneur ton Dieu .. et ton prochain comme toi-même** » A quoi rime de prétendre « respecter » la Loi si l'on ne veut pas soulager, libérer, recréer celui qui est sous le joug de la maladie, prisonnier et réduit à n'être que l'ombre de lui-même ?

N'est-ce pas une activité hautement spirituelle, à l'image du Dieu créateur et libérateur, que de vouloir SOIGNER celui qui se présente à nous, malade, souffrant, en peine?

Postposer le soin au lendemain, serait une infidélité et une désobéissance à la vision du Dieu d'amour et de vie, lui qui nous attend dans ces actions à son image !

¹ comme en 5 :19 avec le paralytique

L'acte de Jésus de soigner en vue de guérir le jour du sabbat s'inscrit ainsi dans le double fondement du commandement du sabbat : le sabbat est à la fois rappel de la création, pour sortir la personne du chaos, et en même temps, libération de ce qui l'enchaînait et l'asservissait, comme la sortie de l'esclavage de l'Égypte, selon les 2 justifications évoquées dans les, 2 versions du Décalogue, en Exode 20: 11 et en Deutéronome 5:15. ²

- **Les 3 verbes** :

Devant le silence de ses interlocuteurs, Jésus décide **de faire voir en quel Dieu il croit, quel Dieu il confesse**, et comment il entend agir pour en être l'image : **il prend, il guérit et il renvoie** ! « *Alors, il prit le malade, le guérit et le renvoya* » (Lc 14 :4)

Les 3 verbes grecs sont éloquents :

✚ **épilambanomai** : « **saisir, prendre** », c'est-à-dire tendre la main, prendre l'autre en charge, et lui apporter de l'aide ; un verbe très énergique utilisé aussi pour évoquer le Salut que Dieu apporte au peuple (dans la « Septante », version grecque de l'AT), ou ce que fait Jésus pour soulager, soutenir des malheureux.

✚ **lômai** : « **guérir** » : Luc utilise ce verbe pour mettre en évidence, non le simple pouvoir thérapeutique de Jésus, mais pour désigner Jésus comme le prophète et le roi messianique, **médecin des derniers temps, et surtout dans son lien avec Dieu**, comme le Fils qui donne à voir le Père, **dans son pouvoir créateur, recréateur, régénérateur**, tel que Dieu emploie dans le 1^{er} Testament.

✚ **Apoluô** : « **délier, détacher, renvoyer** » : dans un premier sens, nous y lisons le « renvoi » que Jésus octroie à cet homme qui ne devait pas se sentir le plus à l'aise dans cette assemblée où il avait été « instrumentalisé », utilisé pour piéger Jésus... Jésus lui donne de retrouver sa place légitime parmi les siens, les vivants, et plus parmi les parias malades, marginalisés, exclus, considérés comme morts ... **Le voilà libéré du mal, de l'emprise que la maladie exerçait sur lui, libre de vivre et d'agir selon sa conscience et son cœur...**

Dans un second sens, le verbe « APOLUÔ », peut aussi signifier « libérer, délivrer, grâcier », ce que Dieu a fait lors de la première Pâque en libérant le peuple hébreu de l'asservissement de l'Égypte!

Ici, Jésus s'inscrit pleinement dans l'image de Dieu, se révèle lui-même Fils de ce Dieu créateur, recréateur, libérateur, en SOIGNANT puis guérissant un être lié, asservi.

En opérant la guérison, Jésus enlève le poids de ce qui bloque la vie. **Il est donc crucial que la guérison ait lieu un jour de sabbat. Un tel acte est non seulement permis au cours d'un sabbat, mais il s'impose même ce jour-là, en raison de la recréation qu'il apporte et de la libération qu'il confère !**

Les adversaires de Jésus se retrouvent réduits à l'impuissance : ce n'est pas seulement qu'ils ne « savent pas quoi répondre » ... v 6 « ils ne **trouvent pas la force** » de répondre à Jésus. **Ils sont « vaincus » par ces gestes et ces paroles puissantes. Ils se retrouvent désarmés devant la liberté de sa lecture et de l'application qu'il fait de ce commandement du sabbat.**

Mais Jésus ne cherche pas à vaincre, ou à humilier ... même s'il ne facilite pas la digestion de ses « co-pains »! La suite de la péripécie mettra en exergue son souci d'accompagner,

² Exode 20: 11: «¹¹ Car en six jours l'Éternel a fait les cieux, la terre et la mer, et tout ce qui y est contenu, et il s'est reposé le septième jour: c'est pourquoi l'Éternel a béni le jour du repos et l'a sanctifié. »

Deutéronome 5: 15: «¹⁵ Tu te souviendras que tu as été esclave au pays d'Égypte, et que l'Éternel, ton Dieu, t'en a fait sortir à main forte et à bras étendu: c'est pourquoi l'Éternel, ton Dieu, t'a ordonné d'observer le jour du repos. »

d'éveiller ces « co-pains » à leur propre liberté, leur propre responsabilité ... mais ceci est une autre histoire, pour une autre occasion, une autre méditation

Concluons pour ce jour :

« *Est-il permis ou non de soigner le jour du sabbat ?* » ...

Le soin comme acte spirituel et non comme obligation, ou simple acte profane,

Le soin comme participation à l'œuvre créatrice, régénératrice et libératrice du Dieu de Vie,

Le soin comme engagement à faire advenir le Royaume, en manifestant l'option préférentielle de notre Père pour les petits, celles et ceux qui souffrent, qui sont marginalisés, et relégués aux marges de la société.

Le soin comme témoignage de notre volonté de mettre en œuvre notre ressemblance avec notre Créateur.

Chaque jour, les soignants professionnels, les bénévoles, les aidants-proches, et tant d'autres sont des révélateurs de la volonté de Dieu de tirer notre monde du chaos, de la division, de l'exclusion,

Cultivons l'art du soin,

cultivons notre relation à Celui qui fonde notre engagement,

cultivons la reconnaissance pour cet appétit qui sourd en nous de partager le plus largement possible l'amour et la vie, reçus gratuitement de Celui qui nous a donné la vie et mis au large.

Amen